



Achat maison à deux avec un seul apport

Par Anaclota

Bonjour

Je souhaite acheter une maison avec mes fonds mais voudrais que mon compagnon soit également propriétaire de cette maison. Nous ne sommes pas mariés pour l'instant mais sommes en faveur d'un mariage. Mon compagnon possède déjà une maison à son nom et je possède des SCPI auxquels je ne toucherai pas pour l'achat. Je voudrais que mon compagnon reste le seul propriétaire de sa maison et que les SCPI restent à mon nom. Est-ce que c'est possible d'acheter avec mes fonds cette nouvelle maison et que nous soyons tous les deux officiellement propriétaires? Est-ce que le mariage rend cela possible? Mariage avant ou après l'achat? S'il faut se marier avant puis-je faire une offre de prix juste à mon nom et nous nous marions avant la signature finale?

(Nous sommes une famille recomposée, mon compagnon a deux enfants, moi un enfant, je suis d'accord à ce que le cas échéant les enfants de mon compagnon en hérite aussi.)

merci d'avance pour votre retour!!

Par yapasdequoi

Bonjour,

Les biens propres restent propres après le mariage.

Si vous voulez partager le propriété de ce bien acheté en commun, il faudra le mentionner non seulement sur l'acte de vente mais aussi dans le contrat de mariage.

Que le mariage intervienne avant ou après cette acquisition a peu d'importance.

Dans le cas d'une famille recomposée, il y a en effet des subtilités à ne pas louper.

Consultez votre notaire !

Par Rambotte

Bonjour.

Vous parlez d'un apport, mais qu'en est-il d'un crédit ?

Si vous faites un emprunt à deux, lui aussi finance l'acquisition.

Et alors il est normal qu'il apparaisse dans l'acte comme propriétaire, et il est hautement préférable que les quotités de propriété soient cohérentes avec les financements respectifs.

Par Anaclota

Merci pour vos réponses!!!